

# RAPPORT ANNUEL DE LA SECTION PS GLÂNE



## éditorial

Chères et chers camarades,

Vous avez en mains le premier rapport annuel du PSG, portant sur notre activité de mai 2002 à avril 2003. Nous avons voulu innover en vous le présentant par écrit sous forme de brochure, ce qui évitera la lecture, quelquefois fastidieuse, des rapports en cours d'assemblée. Nous voterons sur l'adoption de ce rapport en bloc, après discussion et nous pourrons ensuite nous consacrer à la discussion politique. Nous espérons que cette nouveauté vous plaira et qu'elle rencontrera votre approbation.

Le comité et moi-même vous souhaitons bonne lecture !

Vincent Brodard

## Rapport du président de la section

### La vie de la section

Après une année 2001 mouvementée (élections communales et cantonales), 2002 nous a donné l'occasion de souffler un peu, en préparant sereinement la fusion. Il était prévu au départ de profiter de l'assemblée ordinaire du 15 mai pour prendre LA décision, mais l'imminence du scrutin glânois sur la construction d'un centre sportif/culturel nous a incités à changer de sujet pour la soirée. Bien vu ! la presse s'est largement fait écho de notre décision, tombée après un long et passionnant débat : oui à la construction de ce centre porteur d'avenir. Liliane Chappuis, qui nous a présenté sa vision de la charge de conseiller ou conseillère communal(e), a ensuite convaincu un auditoire attentif.

C'est donc le 27 juin que la section PS Glâne est née, de la fusion – déjà pratiquement acquise dans les activités quotidiennes – avec la section PS Romont. Un nouveau comité a été élu et de nouveaux statuts adoptés. Autre nouveauté : la cotisation de section, qui nous permettra d'avoir un peu de beurre dans les épinards. Le président sortant, Didier Pittet, que je remercie au passage pour son immense engagement, me laisse le témoin. Je suis efficacement secondé par Pépé Morel, Jacques Gavillet, Nicole Lehner, Dédé Ecoffey, Micheline Poulin et Daniel Lüthi.

Dès la fin de l'été, les activités reprennent avec la présence du PS Glâne à la foire de Romont : scrutins fédéraux (LME et l'or de la BNS) et récolte de signatures contre la Loi sur le commerce sont au menu. Une présence, sous la pluie, mais appréciée, qui sera reconduite systématiquement.

Juste avant Noël, nous instaurons une nouveauté : la visite aux aînés du PS Glâne, à qui nous offrons un cadeau et les vœux du nouvel-An. Fort appréciée, cette visite sera reconduite – voire élargie aux sympathisants.

### Le comité & les élus

Au moment où j'écris ces lignes, le comité s'est réuni 9 fois, dont 2 sous sa forme élargie, pour traiter les affaires de la section. En premier lieu, je mentionne le règlement des questions administratives et financières, dont vous pourrez prendre connaissance lors de l'assemblée. Mais les questions politiques nous prennent aussi du temps, que ce soit pour les actions à mener ou les campagnes à organiser. Après une période de mise en train, le comité est maintenant rodé, et les automatismes deviennent plus fluides. Nous aurons besoin d'énergie pour soutenir Pépé dans la campagne électorale en octobre.

En ce qui concerne les éluEs socialistes glânois, il faut mentionner la disparition complète de viennent-ensuite pour le Conseil général à Romont (ce qui nous a déjà obligés à passer au travers d'une élection complémentaire – tacite – où François Beffa nous a rejoints) et la démission de Stéphane Sugnaux de la Constituante, où votre serviteur « sévit » à présent...

Par ailleurs, Daniel Lüthi est devenu assesseur au Tribunal des Prud'Hommes de la Glâne, alors que Isabelle Scheiwiller en est la suppléante. Bon vent dans la défense des salariéEs, camarades !

En conclusion, je ne saurais manquer de remercier très sincèrement tous les membres de notre comité pour leur soutien et leur engagement. Et merci à vous, camarades, de votre soutien à nos activités, quel que soit le poste que vous occupez ! Avec l'union de nos forces, tout est possible !

Romont, avril 2003  
Vincent Brodard

Président du PS Glâne

\*\*\*\*\*

# Commune de Mézières

## Les fusions de communes

En juin 2002, la commune de Mézières a réalisé un sondage. 57% des personnes sont favorables à une fusion, en priorité avec Berlens.

Fort de ce résultat, les discussions avec le Conseil communal de Berlens ont débuté le 24 juillet 2002.

Suite à cette séance, il a été décidé de demander au département des Communes une simulation de ce que pourrait être la situation financière dans le cas d'une fusion. Il en ressort différentes variantes où sont examinés les taux d'impôts, la contribution immobilière et la classification des communes.

Le 10 septembre 2002 la commune Romont a souhaité rencontrer les autorités de Berlens, Lussy, Villarimboud, et Mézières pour débattre de la fusion. Là aussi une simulation a été demandée au département des communes.

Le 22 octobre 2002 une rencontre a réuni les responsables communaux et M. Ballaman économiste du département des communes. Sur la base des comptes 99, 2000, 01 et les budgets 02 et 03 .

En décembre, les communes ont analysé les calculs du Département qui portent sur quatre variantes.

1. **Impôt 1 franc; contribution immobilière 2 ‰**
2. **Impôt 1 franc; contribution immobilière de 3 ‰**
3. **Impôt 1,10 franc; contribution immobilière de 2 ‰**
4. **Impôt 1,10 franc; contribution immobilière de 3 ‰**

Conclusion de M. Ballaman : « pour une viabilité à moyen terme, il faut au moins les valeurs de la quatrième variante », ce qui équivaldrait pour la commune de Mézières à une augmentation d'impôt de 22% et de la contribution immobilière de 50%. Il ressort de la simulation qu'un effort fiscal supplémentaire de 280'000 francs par année serait demandé. En comparaison avec l'aide à la fusion d'environ 350'000 francs, on constate qu'en une année et demie, l'aide à la fusion serait « mangée ». Dès lors, la position de la commune de Mézières est claire : les discussions avec Romont sont interrompues.

Les Syndics de Massonnens, Grangettes, La Neirigue, Le Châtelard, Berlens et Mézières se sont rencontrés en octobre pour un échange de vues. Le Conseil communal de Mézières a décidé de ne pas entrer en matière. Géographiquement et topographiquement, Mézières n'est pas vraiment tournée du côté de la vallée de La Neirigue ou du Gibloux. La commune de Berlens est du même avis. Les quatre autres communes ont décidé d'approfondir. Entre temps, La Neirigue a demandé à Vuisternens-dt-Romont de négocier une fusion. Mézières a décidé de poursuivre les discussions avec Berlens à partir de janvier 2003. A ce jour les deux Conseils poursuivent le dialogue pour présenter un projet devant les assemblées communales d'ici 2004.

Mézières, avril 2003  
Daniel Lüthi

# Grand Conseil – Jacques Gavillet & Pépé Morel

**Une motion, portant sur la création de familles d'accueil professionnelles pour enfants mineurs victimes de carence éducative importante, a été déposée en septembre 2002 par Jacques et co-signée par un député radical. En guise de rapport annuel, voici les points importants de la motion.**

Nous vivons dans une société où de plus en plus d'enfants en bas âge doivent être placés en institution spécialisée. Les raisons en sont diverses : violence, toxicomanies, enfant orphelin ou déficience de l'encadrement familial.

Le nombre de journées de placement a fortement augmenté ces 5 dernières années.

La situation actuelle se caractérise par le manque de places en institutions, qui ne sont par ailleurs pas toujours appropriées. Il s'agit de trouver de nouvelles pistes pour répondre d'une part au besoin de places et d'autre part à l'intégration adéquate de l'enfant.

Actuellement, la loi d'aide aux institutions spécialisées pour personnes handicapées ou inadaptées s'applique uniquement à des institutions reconnues.

L'institution joue un rôle considérable et nécessaire pour le bien-être et le suivi de l'enfant qui doit être placé. Mais, pour certains cas, son retour au sein d'une entité familiale peut être un complément bénéfique ( présence d'un père, d'une mère, d'autres enfants ). L'autorité et l'encadrement au sein d'un nid familial, d'un petit groupe nous paraissent capitaux dans le contexte précieux qu'est l'apprentissage de la vie.

Le personnel de ces établissements spécialisés doit être qualifié. Pour des familles d'accueil, l'expérience comme d'autres qualités sont indispensables et peuvent parfois partiellement compenser l'absence de qualifications telles qu'exigées pour le personnel des institutions. Bien entendu, ces familles d'accueil devront remplir certaines conditions et obtenir des qualifications pour être reconnues.

Le projet de Guschelmuth dans le district du Lac est en place depuis quelques années et il remplit fort bien cette mission d'accueil et le rôle primordial de la famille. Cet exemple pourrait donner naissance à un projet pilote, en attendant la reconnaissance de familles d'accueil professionnelles dans la loi. D'autres cantons en Suisse utilisent déjà avec satisfaction cette forme d'accueil.

Bionnens, avril 2003

Jacques Gavillet

@@@@@@@@@@@@@@@@

Lors de cette première année de législature, mes principales interventions au Grand Conseil ont porté sur les sujets suivants.

## **Structure multidisciplinaire de santé pour les adolescents**

Le postulat que j'ai déposé avec un député PDC, demandant l'étude de la réalisation de cette structure a été acceptée à une large majorité. Le travail en réseau des intervenants proches des jeunes est indispensable. La relation de confiance avec l'adolescent leur permet de détecter les situations délicates et d'accompagner le jeune dans sa démarche vers le milieu médical.

## **Centre psycho-social et Service de pédopsychiatrie dans chaque district**

Constatant l'absence de telles structures en Glâne, mais aussi en Veveyse, Singine et Lac, j'ai relevé l'urgence de développer ces services de proximité dans chaque district. Le Conseil d'Etat rappelle que la loi prévue devrait être transmise au Grand Conseil cette année et répondre à la question de savoir comment et dans quel délai le Conseil d'Etat entend réaliser la mise en place d'infrastructures de soins ambulatoires dans tous les districts.

## **Planification des soins à domicile et des structures intermédiaires**

Avec Anne-Claude Demierre, PS Gruyère, nous avons déposé un postulat en trois volets. Celui en titre, la création de réseaux régionaux de coordination de la prise en charge des soins de la personne âgée et la mise en place d'un projet pilote dans le sud du canton. En raison de la saturation des EMS, de nombreux patients des Centres de soins et de réadaptation sont hospitalisés plus longtemps que nécessaire, faute de solution. Par effet de cascade, les hospitalisations en soins aigus doivent également être prolongés. Notre canton manque de structures intermédiaires et la trajectoire des personnes âgées ayant des problèmes de santé est essentiellement hospitalière. Les économies réalisées pourraient servir à soutenir le développement des structures intermédiaires et les réseaux de coordination.

D'autre part, en tant que membre du groupe Santé et Affaires sociales, j'ai été amenée à développer :  
le oui à la prolongation du pot commun (acceptée jusqu'en 2006), alors que la majorité de la commission avait refusé l'entrée en matière,  
le non à un postulat sur la délinquance juvénile et l'insécurité de la population, dont l'argumentaire reposait exclusivement sur la répression. (postulat accepté)

Lors de l'examen du budget, et du programme gouvernemental de législature, le groupe PS a exprimé sa désapprobation quant aux mesures d'économie importantes touchant la scolarité obligatoire, mesures ne tenant pas compte des conséquences pédagogiques et sociales.

Romont, avril 2003, Pépé Morel

## **Rapport de la Constituante - Nicole Lehner-Gigon**

Alors que la Constituante avait consacré sa première année de fonctionnement aux travaux dans les commissions afin d'élaborer des thèses, 2002 et 2003 ont vu les constituantes et les constituants se réunir en plénum pour discuter ces thèses et en tirer des projets d'articles.

Pendant la lecture "0" de janvier à mai 2002, les constituantes et constituants socialistes ont eu la satisfaction de faire passer plusieurs idées sociales et démocratiques comme l'assurance maternité, les prestations financières en faveur de chaque enfant, le salaire minimum, le pacte de solidarité pour les homosexuels, le droit de vote pour les étrangers ou encore la motion populaire. Mais sur d'autres sujets tels que l'équilibre budgétaire de l'État, la surveillance de la justice et l'élection des juges le groupe socialiste n'a pas été entendu et a échoué à moderniser des lois qui ne sont plus adéquates.

La commission de rédaction s'est appliquée pendant l'été 2002 à réaliser un avant projet de Constitution sur la base des articles acceptés pendant la lecture "0". C'est cet avant-projet qui a fait l'objet de la lecture "1" de janvier à mars 2003.

Tous les constituantes et constituants étaient conscients d'arriver à la fin des travaux. Cela a eu pour effet de durcir les positions politiques : plusieurs propositions généreuses qui avaient passé la rampe ont été durement remises en question voire supprimées. Cela a été le cas du salaire minimum et du pacte de solidarité entre les couples de même sexe ou de sexe opposé, alors que, grâce à la mobilisation de leurs associations, les étrangères et étrangers se sont vu octroyer le droit de vote aussi sur le plan cantonal et que, en ce qui concerne la magistrature, quelques propositions socialistes ont fait leur chemin.

La balle est maintenant dans le camp des Fribourgeoises et des Fribourgeois qui ont l'occasion jusqu'à début juillet de participer à la procédure de consultation en remplissant un questionnaire dans lequel ils peuvent exprimer leurs choix. Pour nous, socialistes, cette consultation a valeur de test : si les innovations proposées sont favorablement accueillies par nos concitoyennes et concitoyens, c'est que nous aurons visé juste, car, il faut le savoir, notre groupe a été tout au long de ces travaux l'artisan de presque toutes les réflexions qui ont donné lieu aux nouvelles propositions.

Massonnens, avril 2003  
Nicole Lehner-Gigon

# Conseil communal, Romont

La situation financière catastrophique, due à une forte diminution des rentrées fiscales des personnes morales impose au Conseil communal de Romont de gérer au plus serré. **Des efforts ont été consentis** par les citoyens romontois - augmentations d'impôts - par les sociétés sportives et culturelles, par les bénéficiaires de prestations sociales (bourses d'étude : diminution du pourcentage versé par la commune) et par le personnel communal (non-indexation des salaires). Il n'est pas évident, pour nous socialistes, de devoir raboter dans ces secteurs. En cas de restructuration, nous avons insisté pour que les employés concernés soient consultés. Le Service Social Romontois, n'a pas remplacé un poste vacant à 50%, et la charge a été répartie dans l'administration. Nous avons aussi établi un catalogue de **mesures d'économies**.

Romont a demandé aux comités concernés une **modification des clés de répartition des charges** entre les communes de la Glâne. Par exemple, Romont est pénalisé de près de 100'000 francs par année pour sa participation à l'Hôpital du Sud Fribourgeois par rapport aux autres chefs-lieux. Cette nouvelle répartition des charges est à l'**étude** au sein du comité de l'association des communes de la Glâne.

Il y a heureusement du **positif** : la mise en valeur de la **nappe phréatique de Grandvillard**, dont les études dataient de 1965. Les essais de pompage permettent une extraction de 25'000 l/min d'une qualité exceptionnelle. C'est une société en mains publiques qui réalisera les travaux de captage et gèrera cet "or en barre".

La décision populaire de la construction du **Centre Culturel et Sportif de la Glâne** est un signe de soutien à la jeunesse et la formation. La construction de la centrale à bois va démarrer sous peu et fera l'objet d'un contracting avec les EEF. Elle sera approvisionnée par les communes de la Glâne avec l'association forestière comme seul interlocuteur.

Dans le **dicastère de la santé**, notons la mise en place d'un service réunissant **aide et soins à domicile** sous une même gestion. Cela répond à une exigence future de l'OFAS et surtout à l'objectif d'un travail en réseau dans la prise en charge plus globale du patient : hospitalisation, retour à domicile, aide et soins, passage dans un home. Un dossier important reste à concrétiser : la transformation du site de Billens selon les nouvelles missions de la planification hospitalière.

Une **commission économique** a pour tâche de promouvoir Romont. On vient de présenter un dossier de candidature pour l'implantation d'un centre de tri postal. Le terrain disponible, la situation idéale sur le réseau ferroviaire et la proximité de 2 autoroutes sont des atouts. Quant au plan d'aménagement du terrain "en Bouley", il est en phase finale.

L'inauguration du **Centre de jeunes**, le 5 octobre 2002, consacre l'engagement de la commission, de l'animateur, des jeunes et des bénévoles. Le mal-être d'une minorité de jeunes se manifeste par des actes d'agression et d'incivilité. Face à cette situation, les instances judiciaires, politiques et policières mènent un combat de longue haleine. L'animateur se trouve seul à l'avant-garde de cette situation. L'expérience des autres centres nous démontre qu'une période de 3 ans est nécessaire pour que le centre prenne sa vitesse de croisière.

Nos **objectifs pour 2003** : augmentation de la population, retour à un impôt au taux de 1%, maintien des prestations sociales, lutte contre les coupes dans la formation.

Nous pouvons vous assurer que nous mettons tout en œuvre et nous montrons déterminés à défendre les objectifs socialistes.

Romont, avril 2003

Jean-Marie Chollet, Jacques Morel, Myriam Dafflon